

QUE VEUT LA FEDOM POUR LE FUTUR DU SECTEUR DE L'AIDE A DOMICILE ?

Contester un projet, c'est une chose ; déterminer ce que l'on veut défendre, c'est autre chose et c'est ce que je vais exprimer dans cette intervention.

Nous contestons **un projet d'assurance autonomie** et c'est au fond **le modèle assurantiel et la limitation aux situations de dépendance** qui posent problème.

Le secteur de l'aide à domicile a besoin de budgets supplémentaires :

- Pour répondre aux demandes d'aide qui ne vont qu'augmenter
- Pour renforcer l'encadrement des équipes et des bénéficiaires
- Pour améliorer la tarification à la population aidée et la rendre plus accessible en regard des moyens financiers dont disposent les personnes âgées, les personnes malades, les adultes précarisés, les personnes handicapées, les familles en difficulté et les personnes atteintes de troubles mentaux ou psychologiques

Si les budgets habituels de la RVV, ne permettent pas de mobiliser des moyens suffisants pour notre secteur alors il sera nécessaire de recourir à la perception d'autres moyens pour développer l'aide à domicile.

Ne s'agirait-il pas plutôt de récolter une **cotisation solidaire** à déployer pour ceux qui ont besoin d'une aide sociale importante et/ou régulière ?

En effet, la seule prise en charge de la problématique de la perte d'autonomie et du vieillissement n'explique pas tous les besoins que le secteur du domicile rencontre. Il faut prévoir une perception qui permette de répondre à tous les types de demandes des publics aidés.

Depuis plus de 70 ans, le secteur des services d'aide aux familles et aux aînés réalise **une prise en charge globale des ménages** qui font appel à ses services. Il accompagne toute une partie de la population à différents moments de leur vie : naissance des enfants, problèmes éducatifs, accompagnement des enfants ou adultes handicapés, soutien dans des moments de décomposition et recomposition familiale, aide journalière aux adultes précarisés, accompagnement dans la vie quotidienne des personnes malades et des aidants proches, aide aux personnes vieillissantes ou très âgées, accompagnement des fins de vie. De la naissance à la mort, les travailleurs des SAFA sont présents pour accompagner des wallons dans leur vie de tous les jours en s'adaptant à l'évolution des situations et en ajustant constamment le projet d'aide.

C'est ce qui fait **SENS** dans notre métier et qui motive qu'autant d'énergie soit déployée pour répondre à ceux qui nous appellent.

Cet accompagnement social global des ménages demande de pouvoir consacrer un temps certain à la dimension relationnelle qui ne peut s'exercer qu'à travers des tâches mais celles-ci ne sont pas la seule finalité de l'aide.

Cela n'a donc pas de sens de changer le modèle de fonctionnement de notre secteur en le centrant sur une aide aux individus à travers des actes réalisés.

Le travail social c'est autre chose que la mesure des incapacités individuelles. Il s'agit avant tout d'un accompagnement de la personne dans sa globalité et en tenant compte de son contexte de vie familial et sociétal.

On pourrait penser que l'enquête sociale effectuée par nos travailleurs sociaux est très ou trop subjective. C'est un manque de reconnaissance de leur grande expérience et leur professionnalisme auxquels nous pouvons faire confiance. Il ne faut pas les placer dans un carcan de compteur de nombre d'heures ou de critères de classification numériques des incapacités fixant à l'avance le cadre du projet d'aide à réaliser. Laissons-les, avec les familles aidées, déterminer quels sont les besoins à prendre en charge et comment faire évoluer le volume des interventions à mener.

Une force de ce secteur c'est sa réactivité permanente aux changements des situations de vie et sa créativité pour trouver une solution adéquate aux demandes des bénéficiaires et aux contraintes du financement. Aucun système de gestion informatique, même performant, ne remplacera le travail mené par notre personnel d'encadrement.

Quand on travaille dans le secteur du domicile, on travaille dans **le lieu de l'intimité des Bénéficiaires**. Il faut penser aussi à ce que nos interventions régulières changent dans leur quiétude quotidienne. Bien sûr, nous leur apportons un accompagnement, une aide et une sécurité mais nous sommes aussi les envahisseurs de leur quotidien. Il faut donc essayer **de limiter les professionnels** au strict nécessaire et permettre que certains travailleurs passent plus de temps auprès des ménages aidés afin que ceux-ci soient les pivots de l'aide apportée. C'est la fonction des aides familiales et des gardes à domicile. Dans d'autres situations, il est nécessaire de simplement aider les personnes à rester dans un cadre de vie soigné pour leur bien-être et leur sécurité. C'est aussi le rôle des aides ménagères sociales.

Le découpage du temps de travail prévu par ce projet ne rencontre pas cette évidence !

Nous voulons conserver ce qui fonctionne bien actuellement :

- Des contingents qui garantissent une offre de services et des contrats d'emplois
- Un système de subvention par forfaits patiemment négocié pour rencontrer les spécificités des différents services
- Un système de gestion simple, efficace, cohérent, fonctionnel et peu onéreux.

Nous voulons améliorer :

- La création de contingents pour tous les métiers de prestataires
- La définition d'une norme de croissance pluriannuelle de ces contingents
- L'évolution des normes d'encadrement
- Une tarification commune pour tous les SAFA et pour tous les métiers de prestataires accessible aux bénéficiaires.

Le système actuel fonctionne bien. Il ne faut pas le révolutionner mais simplement l'améliorer.

Intervention de Marie-Claire Sepulchre, Secrétaire générale de la FEDOM